Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_110_DLB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°13
(2026/7/110) - CONVENTION DE PARTENARIAT DECLIC MOMES 2026/2027 : SPECTACLES SCOLAIRES JEUNE PUBLIC AVEC GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
RAPPORTEUR : SANDRINE PICARD JAECKERT

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Saint-Avé souhaite proposer différents spectacles à l'attention des publics jeunes et, notamment, au profit des publics scolaires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_110_DLB-DE

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est compétente pour la conception et la mise en œuvre de projets visant à enrichir l'offre culturelle et artistique du territoire. Dans ce cadre, il est proposé des partenariats aux communes organisatrices de spectacles afin de faciliter l'accès à l'ensemble du public scolarisé (1er degré) à certains spectacles, sans distinction selon l'origine géographique.

Le partenariat pour l'année scolaire 2026/2027 concerne les spectacles suivants :

- Titre du spectacle : **Moi aussi ! (Cie Un loup pour l'homme / Académie Fratellini)**
  Date : **mardi 13 octobre 2026 à 9h15 et 10h30**
- Titre du spectacle : **Bob et casquette (Cie l'unanime)**
  Date : jeudi 5 novembre à 14h15 et vendredi 6 novembre 2026 à 10h
- Titre du spectacle : **J'ai trop peur (Cie Du Kaïros)**
  Date : **lundi 16 novembre 2026 à 14h15**
- Titre du spectacle : **Versant Vivant (Cie l'observable)**
  Date : **lundi 8 février 2027 à 10h**
- Titre du spectacle : **Souris (Cie Toutito teatro)**
  Date **: vendredi 12 février 2027 à 10h**

Le partenariat concerne également pour l'année scolaire 2026/2027 un programme d'action culturelle à la médiathèque de Saint-Avé organisé dans le cadre de la programmation Déclic :

- Titre de l'exposition : **Nuit Polaire de Giulia Vetri**
  Date : **du 05 au 27 mars 2027**
- Titre de l'action : **Atelier Tout Public** autour de **«** Nuit Polaire » avec Giulia Vetri
  Date : **samedi 20 mars 2027 à 10h30**
- Titre de l'action : **Ateliers avec les scolaires** autour de « Nuit Polaire » avec Giulia Vetri
  Date : jeudi 18 mars 2027 de 9h15 à 11h15 puis de 14h00 à 16h00, le vendredi 19 mars 2027 de 9h15 à 11h15 puis de 14h00 à 16h00

Les principes du partenariat sont les suivants :

- La commune :
  - met à disposition la salle, les moyens techniques, le personnel,
  - prend en charge l'accueil des artistes et les frais de déplacement, restauration, hébergements éventuels,
  - perçoit les recettes de billetterie fixées à 4 € par élève,
  - s'engage à mettre la médiathèque en ordre de marche pour l'accueil de l'exposition et des ateliers, à gérer les réservations et à accueillir les publics.

- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :
  - prend en charge la contractualisation et la rémunération des intervenants, les droits d'auteurs et annexes des séances des spectacles cités ci-dessus,
  - gère les relations avec les écoles participantes et établit un fichier de réservation qu'elle transmet à la commune,
  - prend en charge la contractualisation, la rémunération, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'intervenant artistique dans le cadre de l'exposition et les ateliers artistiques de Déclic,
  - assure le transport et le montage de l'exposition, prend en son entièreté la contractualisation et la rémunération de l'artiste intervenante.

Une convention, annexée à la présente délibération, définit le cadre d'intervention de ces partenaires.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention transmis par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_110_DLB-DE

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre au partenariat pour la mise en place de projets culturels,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme»,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention de partenariat DECLIC MOMES spectacles scolaires jeune public avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération telle que joint en annexe.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 1er octobre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Alice BOURET

VILLE DE SAINT-AVE 56890